Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261008-C2026_242-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
28 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 39
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq octobre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yannick NICOLAS, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, Mme Maryse GÉRARD, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Étaient absents :
Mme Stéphanie BODIN-LEMOINE

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Pascal GUIBLIN a donné pouvoir à Mme Sandra ROUSSELET
Mme Gaëlle ROLLIN a donné pouvoir à Mme Morgane RÉTHO
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
M. Anthony LECOINTRE a donné pouvoir à Mme Albane DIEU

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_242 - POLE TECHNIQUE - ENERGIE - BATIMENTS- Participation de la Piscine Beau Soleil aux mécanismes de flexibilité électrique - Unité de stockage d'électricité installée - Contrat avec Morbihan Energies (EnergyPool Développement)

Rapporteur : M. Michel GRIGNON, Vice-Président

Vu :
- le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-9 ;
- le code de l'énergie ;
- les statuts de Morbihan Énergies ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261008-C2026_242-DE

- le contrat en vigueur conclu entre Questembert Communauté et Morbihan Énergies portant autorisation d'installation et d'exploitation par Morbihan Énergies d'une unité de stockage d'électricité, au service de la flexibilité, sur la piscine intercommunale Beau Soleil – 17 Rue du Calvaire à Questembert ;

Questembert Communauté est membre de Morbihan Énergies.

Questembert Communauté a conclu avec Morbihan Énergies un contrat portant autorisation d'installation et d'exploitation par Morbihan Énergies d'une unité de stockage d'électricité, au service de la flexibilité, sur le site .

Cette unité de stockage est destinée à contribuer à la valorisation de flexibilités électriques, dans le cadre des dispositifs mis en œuvre par Morbihan Énergies.

Morbihan Énergies a conclu, le 12 mars 2026, un marché public avec Energy Pool Développement pour des prestations d'assistance et d'exploitation de la valorisation des flexibilités électriques.

La participation du site « Centre aquatique Beau Soleil de Questembert » aux mécanismes de flexibilité électrique nécessite la formalisation de certains actes, devant être signés par le titulaire du point de livraison ou point de référence mesure concerné.

Questembert Communauté est titulaire du numéro de Point de Référence Mesure (PRM) ou Point de Livraison (PDL) CARD N° 30001484065852 correspondant au Centre Aquatique Beau Soleil de Questembert.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Président à signer ces documents, ainsi que toutes pièces strictement nécessaires à leur exécution, pour le seul site concerné.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 24 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- D' approuver la participation de la piscine intercommunale Beau Soleil, situé 17 Rue du Calvaire à Questembert, identifié sous le PDL n° 30001484065852, aux mécanismes de flexibilité électrique mis en œuvre dans le cadre du dispositif d'installation et d'exploitation d'une unité de stockage d'électricité au service de la flexibilité conclu avec Morbihan Énergies.

- D'autoriser Monsieur le Président à signer, au nom de Questembert Communauté, en sa qualité de titulaire du PDL n° 30001484065852 précité, les documents transmis par Energy Pool Développement nécessaires à la certification, au rattachement, à la transmission des données et à la participation du site aux mécanismes de flexibilité électrique.

Cette autorisation porte notamment sur :
- le mandat de délégation de l'exploitant au Titulaire de Périmètre de Certification (TPC) pour la certification de sites de soutirage ;
- l'accord entre le Participant et le(s) Site(s) de Soutirage titulaire(s) d'un contrat unique en vue de la participation aux mécanismes de marché du Réseau de Transport d'Electricité (RTE) ;
- tout document technique, administratif ou déclaratif strictement nécessaire à la mise en œuvre de ces mécanismes pour le site concerné.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261008-C2026_242-DE

- De préciser que la présente autorisation est strictement limitée au site « Centre Aquatique Beau Soleil », situé 17 Rue du Calvaire à Questembert, identifié sous le PDL n° 30001484065852, dans le cadre du contrat en vigueur conclu avec Morbihan Énergies pour l'installation et l'exploitation de l'unité de stockage d'électricité au service de la flexibilité.

- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 8 octobre 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 08/10/2026
Qualité : PRÉSIDENT